

Compte-Rendu de la Réunion du Mercredi 6 Avril 2016

Date de convocation : jeudi 24 mars 2016

L'an deux mil seize, le mercredi six avril, à vingt heures trente, le conseil municipal de la ville d'Aigurande, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGAY, maire.

Etaient présents : M. DEGAY Jean-Michel, Mme LAURIEN Sylvie, M. MAILLIEN Bernard, Mme GOUNEAU-MIRAUX Anne-Marie, M. SOHIER Louis, Mme FONTAINE Virginie, Mme YVERNAULT Rolande, Mme CHATEIGNIER Annie, Mme LEFEUVRE Andrée, Mme PENIN Véronique, M. LABETOULLE Hervé, M. CHAUMEAU Didier, M. PION Patrice, M. BOUSSAGEON Guy, Mme MICAT Josiane, M. COURTAUD Pascal, Mme DARCHY Pierrette , formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s : M. PAIN Pierre

Absent excusé : M. ALLORENT Benoît

Pouvoirs : M. ALLORENT Benoît a donné pouvoir à Mme LAURIEN Sylvie

Mme GOUNEAU-MIRAUX Anne-Marie est élue secrétaire de séance

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL 2016

Le conseil municipal, adopte à l'unanimité, le budget principal 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

| | | |
|-----------------------------------------|-----------|------------------------------------------|
| 1 709 831,74 € en Fonctionnement | et | 1 432 376,14 € en Investissement. |
|-----------------------------------------|-----------|------------------------------------------|

L'auto financement dégagé pour la section d'investissement s'élève à 308 031,74 €.

Les principales dépenses d'investissement pour 2016 sont

- L'aménagement du logement Place du Marché
- La construction des vestiaires du stade (avec mutualisation de travaux avec la CDC)
- La réfection d'une partie des allées du cimetière,
- L'Aménagement de l'Avenue de la République (dépose et repose des pavés)
- Des travaux de Voirie...

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, conserve les taux des taxes directes locales pour 2016, qui sont identiques à ceux de 2015, à savoir :

Taxe d'Habitation : 16,80 %

Taxe Foncière sur le Bâti : 15,73 %

Taxe Foncière sur le Non Bâti : 27,39 %

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 17,39 %

BUDGET DU SERVICE DE L'EAU 2016

Le conseil municipal, adopte à l'unanimité, le budget du service de l'eau 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

| | | |
|------------------------------------|-----------|---------------------------------------|
| 36 251,39 € en Exploitation | et | 64 439,67 € en investissement. |
|------------------------------------|-----------|---------------------------------------|

BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2016

Le conseil municipal, adopte à l'unanimité, le budget du service de l'assainissement 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

| | | |
|------------------------------------|-----------|----------------------------------------|
| 90 228,82 € en Exploitation | et | 144 506,44 € en Investissement. |
|------------------------------------|-----------|----------------------------------------|

DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX AUX PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux doivent être effectués autour des périmètres de protection des captages. Le montant des travaux s'élève à environ 55 000 €. Il explique que vu le montant important des travaux, il souhaite demander une subvention à l'Agence de l'Eau.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et, à l'unanimité, AUTORISE le maire à demander une subvention à l'Agence de l'Eau pour les travaux aux périmètres de protection des captages.

AVANCE DE SUBVENTION AU COMITE DES FETES

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande d'avance sur la subvention 2016 par le comité des fêtes en vue de la préparation des fêtes de la Pentecôte.

DECIDE de verser une avance sur la subvention 2016 de 5000 € au Comité des Fêtes d'Aigurande.

NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION DE VESTIAIRES AU STADE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une notification de subvention pour la construction des vestiaires du stade. Il s'agit d'une subvention au titre des Travaux

Divers d'Intérêt Local pour un montant de 10 000,00 €. De ce fait, le plan de financement est modifié comme suit :

| | |
|--------------------------------|--------------|
| DETR | 136 120,00 € |
| FFF (Euro 2016) | 20 000,00 € |
| Conseil Départemental | 68 060,00 € |
| SIPL | 38 050,00 € |
| Travaux Divers d'Intérêt Local | 10 000,00 € |
| Autofinancement | 68 070,00 € |

Total 340 300,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité ACCEPTE le nouveau plan de financement pour la construction des vestiaires du stade

DESIGNATION D'UN REFERENT AU SEIN DU Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Monsieur Le Maire explique au conseil municipal que suite au transfert à la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne du plan local d'urbanisme il a été décidé d'engager un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Pour cela, un groupe de travail est constitué avec les élus communautaires mais il est souhaitable de désigner un référent pour chaque commune appartenant à la communauté de communes qui sera le lien entre les élus de la CDC, de la commune et la population.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

DESIGNE Madame FONTAINE Virginie comme référent au sein du groupe de travail pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire fait part du résultat de la consultation des entreprises pour les travaux de l'Avenue de la République. Après analyses des offres, c'est l'entreprise EUROVIA qui a l'offre la plus avantageuse en fonction des critères. Colas Centre Ouest, Setec et ATRS avaient également répondu à l'offre.

Les Menuiseries du Boischaud auront terminé leur location-vente au 31 juillet 2017. La vente se fera alors à l'euro symbolique, avec un acte notarié.

L'entreprise RAULT a demandé une résiliation anticipée du bail du local Avenue de la Gare au 30 avril 2016. Le Conseil municipal accepte cette résiliation anticipée.

Regroupement des écoles : Monsieur Le Maire précise qu'il s'agit d'un regroupement administratif car il est bien évident, que les sites resteront où ils sont. Une rencontre a lieu le mardi 10 mai avec M. Rouyer, inspecteur, le maire et les directeurs d'école.

Monsieur le Maire a fait le point sur les personnes en emplois d'avenir car l'année 2016 est l'année de fin de contrat pour 4 salariés.

La Séance est levée à 22 h 10.